

TCF IRN Test de Connaissance du Français IRN

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

INFREP GIRONDE
Nadia CHANSAVANG
05.56.02.41.35
infrep33@infrep.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité répond aux dispositions : - du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et de l'arrêté du 21 février 2018 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée ; - du décret du 30 décembre 2019 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française. Le TCF IRN est également utilisable dans le cadre de la validation du niveau A1 (parcours citoyen OFII).

Prérequis pédagogiques :

Savoir lire et écrire la langue française

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le TCF est le test de niveau linguistique du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. À ce titre, il est donc reconnu par : - le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, - la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité sous l'égide du ministère de l'Intérieur, - le ministère de la Culture, - le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI), - le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) - les autorités universitaires, - les centres de formation en langues, - le monde professionnel. Le TCF donne lieu à la délivrance d'une attestation de niveau. Comme pour tous les tests de langue, cette attestation est valable deux ans. Pour la validation du niveau A1 dans le cadre d'une formation OFII ou l'obtention de la carte de résident en France de longue durée ou la demande de la naturalisation française

Contenu et modalités d'organisation

Examen TCF IRN : Compréhension orale : 15 mn Compréhension écrite : 20 mn Expression écrite : 30 mn Expression orale : 10 mn

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Test de connaissance du français intégration, résidence, nationalité (TCF IRN) - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00350916	du 03/01/2023 au 19/12/2025	Bordeaux (33)	INFREP GIRONDE		MON COMPTE FORMATION	FPC